Image not found or type unknown

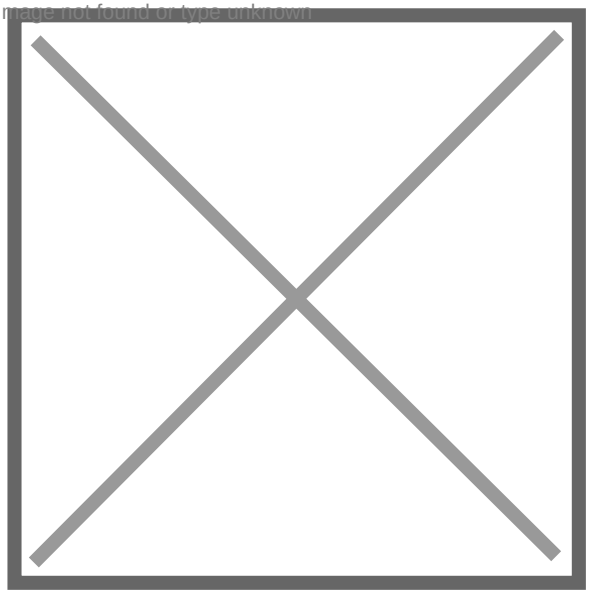

Etiquetage trompeur sur un marché

Par **gusto04**, le **20/08/2022** à **10:29**

Bonjour,rnrnMon épouse s'est faite arnaquer pour une vente de fauteuil sur un marché en Loire-Atlantique.rnrnJe voudrai savoir vers quelle autorité il faut se tourner , non pas pour obtenir un remboursement , mais pour faire cesser, ce qui nous semble être illégal mais persiste sur ce marché, au niveau de l'étiquetage.rnrnVoici en résumé la pratique employée :rnrn- le commerçant expose des fauteuils et du mobilier (prétendument en destockage) avec un prix inscrit en gros sur l'étiquette. et qui semble très interessant.rnrn(exemple: un fauteuil à 150 euros)rnrnmais le vrai prix (1500 euros) est illisible car barré d'un gros trait noir .rnrn150 euros indiqué sur l'étiquette.....c'est juste la remise !rnrnNormalement les remises sont indiquées en pourcentage, non ?rnrnLe client qui achète la fauteuil, ne se voit pas proposer de bon de commande , le commerçant lui dit qu'il n'y a aucun acompte à verser et qu'il va le livrer, en fin de marché.rnrnIl se présente alors au domicile de l'acheteur , decharge le fauteuil ou le meuble, et ensuite présente la facture indiquant 1350 euros (1500 -150) , au grand dam du client !rnrnMon épouse n'a pas osé refuser de payer car ayant été livrée du fauteuil jusqu'au domicile, le commerçant s'est montré menaçant affirmant que le client doit savoir qu'un fauteuil coute au minimum plus de 1000 euros !rnrnQu'est ce qu'on peut faire pour dénoncer ces escrocs ?.rnrn rnrn rnrn rnrn rnrn.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés